



Les difficultés du système de plan d'approvisionnement exigé par l'Etat dans les projets de Cogénération

Séance Controverses
Académie d'Agriculture
16 Janvier 2013

Objectif et sens d'un plan d'apro



- Appréhender la faisabilité d'une mobilisation massive de bois supplémentaire dans une région « en respectant les principes du développement durable »...
- Vérifier les capacités de l'opérateur à mobiliser la ressource à travers des fournisseurs bien identifiés et une traçabilité de la ressource utilisée

5 catégories de ressources admissibles

1. les **connexes et sous-produits de l'industrie du bois** pouvant faire l'objet d'une utilisation matière (dosses, délignures, plaquettes non-forestières, sciures ...)
2. les **connexes et sous-produits de l'industrie du bois** ne pouvant faire l'objet d'une utilisation matière (écorces, chutes, etc)
3. les **broyats** notamment issus de centres de tri de déchets industriels banals recyclables ;
4. les **broyats** notamment issus de centres de tri de déchets industriels banals non recyclables ;
5. **Toute biomasse issue de forêt**, et par extension de haies, bosquets et arbres d'alignement

➤ **50% des appros en PCI des entrants**
(sauf cas de scierie et ICPE 167C)

Le cahier des charges d'un plan d'appro d'une cogénération (1): de nombreuses questions

- Un dossier d'approvisionnement comprenant :

Structure de l'approvisionnement	Gisements utilisés nature (selon terminologie CC: catégorie 1 à 5) disponibilité sur la durée (pérennité)
origine géographique	part d'appro issue de forêts situées dans les zones éligibles ICHN ou Prométhée
Combustibles	PCI Consommation (tonnes/an)
Prix	prix attendus
Usages concurrents	cartographie des usages concurrents actuels et prévisibles exploitants des gisements quantités exploitées rayon de collecte
Environnement	enjeux et mesures de réduction des impacts env. de l'installation Bilan prévisionnel des GES éléments permettant d'attester d'une gestion durable des zones de prélèvement sylvicole description des différents moyens de transport utilisés pour l'approvisionnement

Quelle prévision de l'évolution des combustibles disponibles dans x années ?

Quelle fiabilité en l'absence d'outil de traçabilité ?

Quel est le sens d'un prix d'achat attendu à t+3 ou 5 ans ?

Pourquoi est-ce au porteur de faire la preuve d'une non-concurrence d'usage ?

Les fournisseurs doivent être certifiés, mais toute la chaîne ne l'est pas

Forte évolution possible du contexte transport dans le temps

Le cahier des charges d'un plan d'appro d'une cogénération (2): engagement de l'opérateur

Un tableau d'appro récapitulatif la nature et origine des combustibles en % des produits entrants + fournisseurs et prix

Combustibles biomasse		100 000 t	t/an	Nature et origine	<input type="checkbox"/> Origine sylvicole
75%	% de l'approvisionnement (en PCI des intrants)		kWh(PCI)/t	nature : Biomasse issue de forêt	Catégorie du § 3.1 (1 à 5) : Industrie de sciage valorisant la biomasse sur le site de production (oui/non) : Biomasse issue de forêts situées en zone ICHN ou dite Prométhée (oui/non) :
			GWh(PCI)	origine géographique : Forêts des départements XXX dans un rayon de 150 km	
		45 €/t	€/t	Divers : Fournisseurs et modalités	
	% de l'approvisionnement (en PCI des intrants)		t/an	Nature et origine	<input type="checkbox"/> Origine sylvicole
			kWh(PCI)/t	nature : connexes et sous-produits de l'industrie du bois pouvant ou non faire l'objet d'une utilisation matière	Catégorie du § 3.1 (1 à 5) : Industrie de sciage valorisant la biomasse sur le site de production (oui/non) : Biomasse issue de forêts situées en zone ICHN ou dite Prométhée (oui/non) :
			GWh(PCI)	origine géographique :	
	€/t	Divers :	<input type="checkbox"/> Graisse ou huile d'origine animale <input type="checkbox"/> Autre origine		

Notation du plan d'appro et engagement du porteur de projet

- Notation du plan d'approvisionnement:
 - Risque de conflit d'usage (certain, modéré, nul)
 - Comment noter les perspectives d'évolution du marché ?

- Pérennité plan d'appro & contribution à structuration des filières:
 - Contrat d'appro sur 5 ans mini → réalité de l'engagement des fournisseurs selon nature contractuelle
 - Plateforme → un équipement ne fait pas la mobilisation des bois de forêt
 - Sté dédiée exploitation forestière → la création de sté dédiée réduit la transparence sur les fournisseurs réels

- Rayon de collecte: < 100 km jusqu'à > 250 km
 - Quel respect possible des rayons de collecte indiqués ?

- Engagements du porteur
 - Capacité des fournisseurs: comment évaluer leur capacité ?

Les problèmes posés (1): aspects techniques

- Des besoins d'approvisionnement énormes face à un **gisement Non délocalisable, Diffus** (non massifié), et **Contraint** (foncier, privé, exploitabilité)
- Des catégories de bois non traçable ! → même matière ne tenant pas compte du principe des vases communicants BIBE
- Pas d'harmonisation avec les AO BCIAT dans les catégories de bois combustibles (4 cat pour BCIAT et 5 pour CRE)
- Pas de distinction dans les critères d'évaluation entre:
 - les **informations relevant d'un engagement des candidats** (niveau d'engagement, durée, précision,..), = information endogène au projet
 - **celles relevant de connaissances de la filière** et d'une démarche de suivi-évaluation = information exogène au projet

Les problèmes posés (2): aspects politiques

- Pas de politique de l'offre, mais une politique de production électrique qui ne tient pas compte:
 - des réalités des ressources bois disponibles / marchés, bois certifiés
 - de l'état du foncier forestier
 - des modes de mise en marché et de commercialisation des bois
 - des évolutions réglementaires (ex: BFV/rubrique2910)
- Quelle connaissance des filières aux échelles de bassin ? Il n'est pas pertinent ni efficient de demander au porteur de projet d'assumer la tâche d'évaluation de la filière forêt-bois.
 - C'est aux pouvoirs publics et aux interprofessions forêt-bois d'améliorer la connaissance : mobilisation des gisements, suivi des usages du bois
 - Une information « exogène » au projet pourrait être quantifiée mais avec un coût qui ne devrait pas être supporté par le porteur
 - La subvention accordée par l'Etat porte sur la prise de risque par le porteur, pas sur l'offre ni sur les plans d'appro en eux-mêmes.

Les problèmes posés (3): aspects contractuels

- Une procédure d'appels à projets successifs avec un faible taux de mise en service et une absence de transparence:
 - confusion issue de la succession de projets → incite les fournisseurs à engager des volumes de matière identique sur plusieurs projets concurrents
 - tendance à désorganiser les acteurs et ne pas s'engager réellement
- Problème d'engagement des fournisseurs bois sur un projet dont le démarrage sera au mieux dans 3 ans et au pire (plus fréquent) pas du tout ?
- L'engagement des fournisseurs ne vaut pas capacité de mise en marché des bois → propriétaires privés, ONF, Coopératives
- Quelle flexibilité contractuelle sur l'origine des combustibles, les catégories pour tenir compte de l'évolution des marchés ?

Qui juge de la faisabilité de l'appro ?

- La cellule régionale biomasse = l'Etat (DREAL, ADEME, DRAAF, SG Préfecture)
 - Où sont les principaux protagonistes, à savoir les représentants de la filière forêt-bois ?
 - Comment le préfet peut-il donner un avis motivé sur la pertinence du plan d'approvisionnement:
 - en l'absence d'une connaissance interrégionale des flux de bois ? (l'échelle régionale et les EAB sont insuffisantes)
 - En l'absence d'une politique publique sur l'offre ?
- Opérateur de projet considéré ou non comme responsable indirect de la bonne gestion durable de la forêt et des produits forestiers ?

Merci de votre attention

questions ?

F.E.R. Rémi GROVEL
Forêt Energie Ressources

